



## Les établissements d'hébergement pour personnes âgées en Poitou-Charentes



*Fin 2007, la région Poitou-Charentes compte 433 établissements d'hébergement pour personnes âgées.*

*En application de la réforme de la tarification, la grande majorité des maisons de retraite et des unités de soins de longue durée sont des "EHPAD". Avec 20 700 places installées, les EHPAD représentent 81 % de la capacité d'accueil totale. Les résidents sont de plus en plus dépendants : 76 % des personnes âgées sont considérées comme dépendantes au sens du Groupe Iso-Ressources (GIR 1 à 4) contre 68 % en 2003.*

*Les résidents sont âgés en moyenne de 85 ans et sont majoritairement des femmes. Ils sont présents dans l'établissement depuis deux ans et demi en moyenne.*

*En 2007, 5 300 personnes sont entrées dans une structure d'hébergement pour personnes âgées. Parallèlement, 6 400 résidents ont quitté définitivement leur établissement d'accueil. Les décès représentent 75 % des sorties de l'année.*

*Ces établissements emploient 15 200 personnes soit 13 250 équivalents temps plein (ETP). Le taux d'encadrement global est de 57 ETP pour 100 places.*

Les structures d'hébergement pour personnes âgées regroupent plusieurs types d'établissements médico-sociaux ou de santé. Les *maisons de retraite* sont des lieux d'hébergement collectif et assurent une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre (rarement en logement), les repas et divers services spécifiques. Les *logements-foyers* sont des groupes de logements autonomes (parfois aussi des chambres) assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif. Les *unités de soins de longue durée (USLD)* constituent les structures les plus médicalisées, destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes. Les *établissements d'hébergement temporaire* accueillent ponctuellement des personnes âgées afin de faire face à des difficultés passagères, d'offrir un répit aux aidants familiaux ou pour faciliter la transition entre la vie à domicile et l'entrée en hébergement ; les *centres d'accueil de jour* accueillent des personnes âgées pour une ou plusieurs journées.

Depuis 2001, en application de la réforme de la tarification des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, une nouvelle catégorie d'établissement est apparue, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Progressivement, les maisons de retraite, les USLD et les logements-foyers signent des conventions tripartites avec le Conseil général et l'autorité compétente pour l'assurance maladie (DDASS), et deviennent des EHPAD. Ainsi, ils s'engagent sur les conditions de fonctionnement de l'établissement et sur la qualité de la prise en charge des personnes et des soins qui leur sont prodigués. En conséquence, 85 % des maisons de retraite, 77 % des unités de soins de longue durée et 22 % des logements-foyers sont devenus EHPAD depuis la promulgation de la loi.

### 433 structures d'hébergement pour personnes âgées dont 70 % d'EHPAD

Le Poitou-Charentes compte 433 structures d'hébergement pour personnes âgées et offre 25 400 places<sup>1</sup> d'hébergement permanent ou temporaire. Les EHPAD représentent 70 % des établissements et 81 % de la capacité d'accueil totale (20 700 places installées). C'est plus que la moyenne nationale (75 %).

<sup>1</sup> Il s'agit des places "installées", c'est-à-dire des places ayant fait l'objet d'un arrêté d'autorisation, et ouvertes au public à la suite d'une visite de conformité.



	Nombre de structures			Places installées			Part des EHPAD	
	EHPAD	Non-EHPAD	Total	EHPAD	Non-EHPAD	Total	en % des structures	en % des places
Logements-foyers publics	13	61	74	745	2 896	3 641	18	20
Logements-foyers privés à but non lucratif	7	7	14	342	197	539	50	63
Logements-foyers privés à but lucratif	1	5	6	10	231	241	17	4
<b>Total logements-foyers</b>	<b>21</b>	<b>73</b>	<b>94</b>	<b>1 097</b>	<b>3 324</b>	<b>4 421</b>	<b>22</b>	<b>25</b>
Maisons de retraite publiques	118	8	126	8 937	308	9 245	94	97
Maisons de retraite privées à but non lucratif	53	13	66	3 194	163	3 357	80	95
Maisons de retraite privées à but lucratif	95	27	122	5 974	484	6 458	78	93
<b>Total maisons de retraite</b>	<b>266</b>	<b>48</b>	<b>314</b>	<b>18 105</b>	<b>955</b>	<b>19 060</b>	<b>85</b>	<b>95</b>
<b>Unités de soins de longue durée (publiques)</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>1 492</b>	<b>407</b>	<b>1 899</b>	<b>77</b>	<b>79</b>
Établissement d'accueil temporaire public	1	0	1	15	0	15	100	100
Établissements d'accueil temporaire privés à but non lucratif	0	2	2	0	22	22	0	0
<b>Total établissements d'accueil temporaire</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>41</b>
<b>Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées</b>	<b>305</b>	<b>128</b>	<b>433</b>	<b>20 709</b>	<b>4 708</b>	<b>25 417</b>	<b>70</b>	<b>81</b>

Champ : Poitou-Charentes – hors établissements et places installées en accueil de jour ou de nuit.

Source : Enquête EHPA 2007, DREES, DRASS Poitou-Charentes

Globalement au 31 décembre 2007, 128 établissements n'ont pas signé de convention pour devenir « EPHAD », ce qui représente moins de 5 000 places, dont 71 % en logements-foyers (tableau 1 et graphique 1).

Toutefois, parmi ces établissements non-EHPAD, 16 maisons de retraite, 6

logements-foyers et 4 USLD ont indiqué qu'une demande de signature de convention tripartite était en cours, soit un potentiel de 1 140 places supplémentaires en EHPAD.

En plus de l'hébergement, ces établissements proposent 320 places réservées à l'accueil de jour ou, à un degré moindre, à

l'accueil de nuit (moins d'une dizaine).

En Charente-Maritime, deux centres sont consacrés exclusivement à l'accueil de jour et proposent ainsi une quinzaine de places supplémentaires.

### Prédominance du public dans les Deux-Sèvres, du privé en Charente-Maritime

En Poitou-Charentes, la majorité des établissements d'hébergement pour personnes âgées relève du secteur public : 223 structures publiques contre 210 établissements privés dont 6 sur 10 à statut privé lucratif (tableau 1).

En termes de capacités, avec 14 800 lits installés, le public représente 58 % de la capacité d'accueil totale, le privé 42 %.

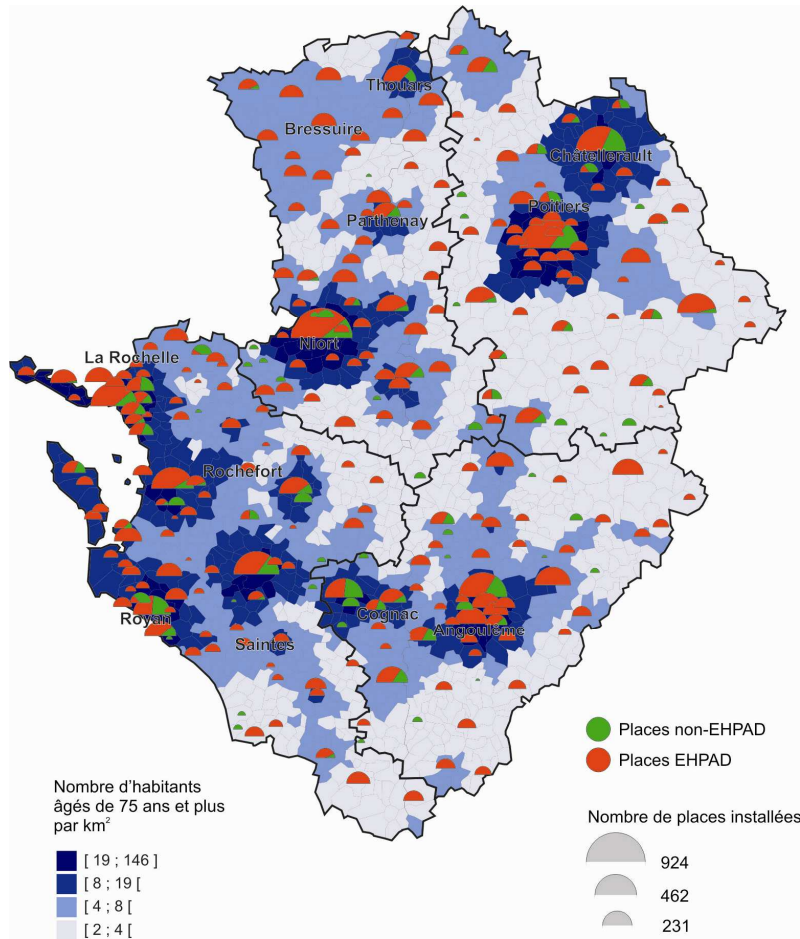
Cette répartition entre établissements publics et privés est identique à celle observée en France, mais elle est plus contrastée à l'intérieur de la région.

Dans les Deux-Sèvres, 76 % des places installées sont gérées par le public, 58 % en Charente et 56 % dans la Vienne. Contrairement aux autres départements, le privé prédomine en Charente-Maritime : 55 % des places relèvent du secteur privé, le secteur privé à but lucratif représentant à lui seul 43 % du total des places offertes (graphique 2).

### Un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale

Fin 2007, le nombre de places en hébergement permanent ou temporaire s'établit en moyenne pour la région à 136 lits pour 1 000 habitants âgés de 75 ans et plus, dont 111 lits d'EHPAD. C'est plus que la moyenne nationale : 126 ‰ dont 94 lits d'EHPAD.

Capacité d'accueil dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées  
Novembre 2009



Source : DRASS Poitou-Charentes – Enquête EHPA 2007 – FINES 2009 – INSEE (RP2006)

Avec 166 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, les Deux-Sèvres restent le département le mieux équipé de la région, suivi par la Vienne (144) et la Charente (141). La Charente-Maritime est la moins équipée avec un taux de 113 places pour 1000 habitants âgés de 75 ans et plus (*graphique 3*).

Comme en France, la population âgée de 75 ans et plus augmente plus vite (de l'ordre de 12 %) <sup>1</sup> que le nombre de places en institutions (+ 5,5%). Ainsi, le taux d'équipement diminue. En Poitou-Charentes il était de 149 ‰ fin 2003. Par ailleurs, tout en continuant à développer les capacités d'accueil en hébergement, le Plan Solidarité Grand Age tend à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et à développer les prises en charge alternatives (hébergement temporaire, accueil de jour).

Ainsi entre 2003 et 2007, 1 300 places en hébergement permanent, pour l'essentiel, ont été créées ; le nombre de places en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) a augmenté de 37 % ; le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile a progressé de 26 %.

L'hébergement temporaire et l'accueil de jour ou de nuit sont, quant à eux, encore peu développés. L'hébergement temporaire ne représente qu'une faible part de la prise en charge : 1,1 % de la clientèle accueillie au 31 décembre 2007, soit 300 résidents. A peine 20 % des établissements proposent des places en accueil de jour, 1,3 % de la capacité d'accueil totale, soit environ 340 places.

### Un taux d'occupation moins élevé dans le privé à but lucratif

Fin 2007, l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées accueille 24 600 personnes : 20 000 en EHPAD, 4 600 en non-EHPAD. Le taux d'occupation qui mesure le nombre de résidents présents pour 100 places disponibles, s'établit à 97 % (*tableau 2*). Si globalement, il est comparable entre EHPAD et établissements non conventionnés, les écarts sont plus significatifs selon le statut et la catégorie d'établissement.

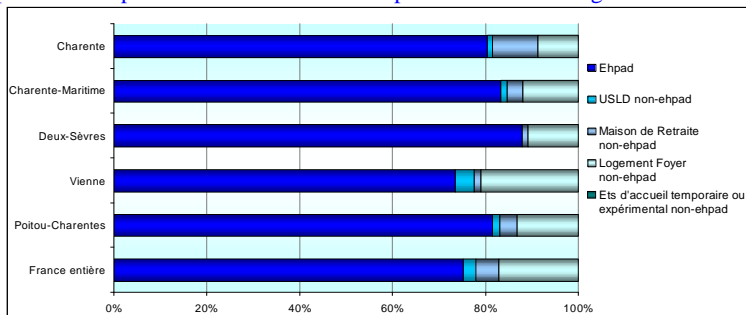
Dans le secteur privé à but lucratif, les places sont occupées à hauteur de 93 % dans les EHPAD, de 86 % en établissements non conventionnés (à peine 72 % dans les logements-foyers), contre 98 % dans l'ensemble des établissements publics ou privés non lucratifs.

Quels que soient les départements, les taux d'occupation sont plus faibles dans

<sup>1</sup> INSEE, ELP (Estimations localisées de population). La population 2008 a été estimée.

Graphique 1

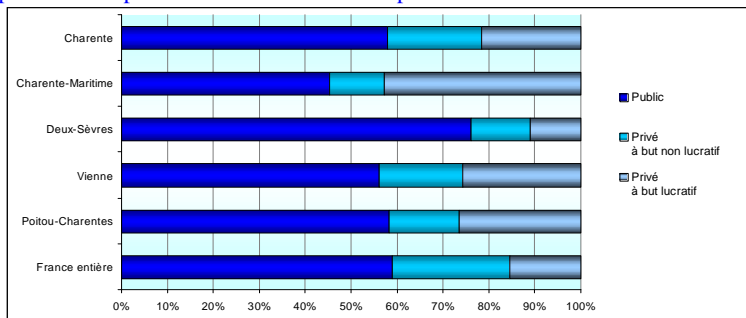
### Répartition des places installées selon les départements et la catégorie d'établissement



Champ : Poitou-Charentes – hors établissements et places installées en accueil de jour ou de nuit.  
Source : Enquête EHPA 2007, DREES, DRASS Poitou-Charentes

Graphique 2

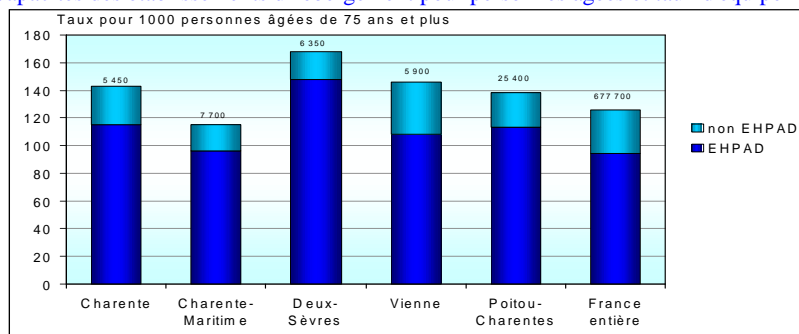
### Répartition des places installées selon les départements et le statut des établissements



Champ : Poitou-Charentes – hors établissements et places installées en accueil de jour ou de nuit.  
Source : Enquête EHPA 2007, DREES, DRASS Poitou-Charentes

Graphique 3

### Capacités des établissements d'hébergement pour personnes âgées et taux d'équipement



Note de lecture : En Poitou-Charentes, 25 400 places sont installées en hébergement permanent et temporaire. Le taux d'équipement s'établit à 136 places pour 1000 habitants âgés de 75 ans et plus.

Champ : Poitou-Charentes – hors établissements et places installées en accueil de jour ou de nuit.  
Source : Enquête EHPA 2007, DREES, DRASS Poitou-Charentes, INSEE ELP 2007 (Estimations localisées de population).

les établissements privés à but lucratif. Globalement ils varient de 94 % en Charente-Maritime à 89 % dans la Vienne.

### 8 places sur 10 médicalisées

Le processus de médicalisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées s'est considérablement renforcé avec la transformation des établissements en EHPAD. Fin 2007, 84 % des places sont médicalisées<sup>2</sup>. Elles comprennent 20 700 places en EHPAD, 600 en établissements non conventionnés (USLD, maisons de retraite et logements foyers ayant une section de cure médicalisée). La région compte 7 100 places médicalisées de plus qu'en 2003.

Les Deux-Sèvres enregistrent la plus forte proportion de places médicalisées (88 %), la Vienne la plus faible (79 %). En effet, le département des Deux-Sèvres s'est engagé très tôt dans la démarche de médicalisation avec la signature de conventions tripartites. Dans la Vienne, l'équipement en logements-foyers est relativement important et peut justifier cette proportion plus modérée ; sachant que ces structures sont occupées par des personnes relativement autonomes et qu'un tiers seulement de leurs places sont médicalisées.

<sup>2</sup> On considère comme "places médicalisées" toutes les places des EHPAD, USLD et établissements ayant une section de cure médicale. Les places en accueil de jour ou de nuit ne sont pas comptabilisées.

Aussi, le niveau de dépendance des résidents des établissements de la Vienne est un peu moins élevé que dans les autres départements. Le GIR moyen pondéré (GMP)<sup>3</sup> varie de 512 dans l'ensemble des structures de la Vienne, à 611 dans celui de la Charente. Les GMP des établissements des autres départements voisinent autour de la moyenne régionale (571), elle-même comparable à la moyenne nationale (575) (tableau 3).

Le GMP est naturellement plus élevé dans les EHPAD (638) que dans les établissements non conventionnés (402). Dans ces derniers, il est néanmoins plus fort dans les structures privées à but lucratif (615), que dans celles à statut privé non lucratif (424) ou public (302). Cette différence est plus modérée en EHPAD (667 contre 623 dans le privé à but non lucratif et 625 dans le public).

Enfin, il est relativement faible dans les logements-foyers (316) tandis qu'il atteint 835 dans les USLD.

### Trois quarts des résidents dépendants

Avant d'entrer en institution, la majorité des personnes habitaient à domicile ou chez un proche (68 %) et étaient rarement placées en famille d'accueil. Environ 20 % venaient d'un établissement de santé, plus rarement d'un établissement psychiatrique ou pour adultes handicapés. Les 12 % restants vivaient dans un autre établissement d'hébergement pour personnes âgées.

89 % des résidents ont été pris en charge par un établissement situé dans le même département que celui de leur domicile antérieur et 3 % seulement viennent d'un autre département de la région. Ceux qui ne sont pas originaires de la région, viennent d'un département limitrophe (3 %) : Dordogne, Gironde, Haute-Vienne notamment, et près de 5 % d'un département non limitrophe.

### Un âge moyen de 85 ans, une majorité de femmes

En Poitou-Charentes, 12 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent en institution. Cette proportion croît avec l'âge et atteint 29 % parmi les personnes âgées de 85 ans et plus, 43 % des 90 ans et plus.

Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, environ 9 résidents sur 10 ont au moins 75 ans, 8 sur 10 ont au moins 80 ans, 3 sur 10 sont âgés de 90 ans ou plus.

Les femmes sont majoritaires : 3 sur 4. Les hommes âgés de moins de 75 ans sont mieux

<sup>3</sup> Il s'agit du GMP déclaré par les établissements. Il permet de mesurer la dépendance moyenne d'un groupe de résidents en tenant compte à la fois du nombre de résidents classés dans chaque GIR et de l'importance réelle de la dépendance, en attribuant à chaque GIR un coefficient de pondération qui varie de 1000 pour le groupe de personnes les plus dépendantes (GIR 1) à 70 pour les indépendantes (GIR 6).

représentés (21 % contre 7 % pour les femmes). Ce n'est qu'à partir de 75 ans que les femmes de la même tranche d'âge deviennent plus nombreuses. On compte alors 336 femmes âgées de 75 ans et plus pour 100 hommes vivant en institution ; en population générale, on en recense 159. La diminution du nombre de personnes âgées entre 87 et 93 ans est due au déficit des naissances pendant la guerre de 1914-1918 (graphique 4).

Les résidents ont en moyenne 85 ans. Les hommes sont plus jeunes que les femmes (81 ans contre 86). D'une part, ils entrent plus tôt en institution : la moitié des hommes présents fin 2007 sont entrés avant 80 ans contre 83 ans pour les femmes ; d'autre part, l'espérance de vie des femmes à 60 ans<sup>4</sup> (27 ans) est supérieure à celle des hommes (22 ans). Ainsi la part des résidentes augmente avec l'avancée de l'âge alors que celle des hommes diminue.

L'âge moyen des résidents diffère peu d'un type d'établissement à un autre. En moyenne les résidents des maisons de retraite sont âgés de 85 ans, 84 ans dans les logements-foyers, 82 ans dans les USLD.

En 2007, les structures d'hébergement ont accueilli 458 centenaires, dont près de 88 % en EHPAD.

### Des résidents vivant rarement en couple

La plupart des résidents présents fin 2007 n'ont pas de conjoint (88 %). 6 % ont un conjoint qui vit dans l'établissement, 6 % un conjoint qui n'y habite pas.

Les USLD accueillent relativement plus de personnes ayant un conjoint (18 %) mais celui-ci vit rarement dans l'établissement. C'est dans les logements-foyers que l'on trouve le plus de couples : 8 % contre 6 % en maison de retraite.

### 4 résidents sur 10 fortement dépendants

Au regard des variables évaluatives du niveau de perte d'autonomie de la grille AGGIR<sup>5</sup>, 76 % des résidents sont considérés comme dépendants alors qu'ils n'étaient que 68 % fin 2003. Un tiers le sont modérément et relèvent des GIR 3 ou 4, 43 % le sont fortement (GIR 1 ou 2).

Le Gir Moyen Pondéré des résidents est en moyenne plus important pour les femmes que pour les hommes (592 contre 569) ; c'est pour les personnes

<sup>4</sup> Source : INSEE, état civil, ELP 2007 (Estimations localisées de population)

<sup>5</sup> AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) La grille AGGIR classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie à partir d'une évaluation de leurs capacités à effectuer ou non les gestes de la vie quotidienne. Ces six niveaux, les Groupes Iso-Ressources (GIR), permettant de classer les personnes les plus dépendantes (GIR 1, GIR 2), aux moyennement dépendantes (GIR 3, GIR 4), aux peu, voire aux non dépendantes (GIR 5, GIR 6).

âgées de 95 ans et plus que la différence est la plus marquée, le GMP s'élevant à 693 pour les femmes contre 602 pour les hommes.

En USLD, structures destinées à accueillir des personnes n'ayant plus leur autonomie et dont l'état de santé nécessite une surveillance constante, 8 personnes sur 10 ont un GIR 1 ou 2. A l'opposé, les logements-foyers accueillent majoritairement des personnes autonomes : 6 personnes sur 10 sont en GIR 5 ou 6, 3 sur 10 en GIR 3 ou 4, 2 sur 10 en GIR 1 ou 2 (graphique 5).

La proportion des personnes dépendantes atteint 83 % dans les EHPAD. Les établissements privés à but lucratif accueillent davantage de personnes fortement dépendantes en GIR 1 et 2 que les établissements privés à but non lucratif et publics.

La quasi-totalité des résidents classés en GIR 1 ou 2 ne peuvent pas effectuer seuls les gestes de la vie courante : ils ne peuvent pas faire leur toilette, s'habiller ni assurer la fonction d'élimination, se nourrir sans aide ou se déplacer dans l'établissement. Par ailleurs, 90 % d'entre eux présentent des problèmes de cohérence et d'orientation dans le temps et l'espace. Les personnes classées en GIR 3 ou 4 présentent surtout des difficultés à la toilette et à l'habillage. Plus de la moitié d'entre elles ont des troubles du comportement et d'orientation (graphique 6).

Quel que soit leur GIR, les personnes accueillies uniquement dans la journée conservent leurs capacités à se déplacer mais voient leurs fonctions intellectuelles gravement altérées (graphique 7).

Les règlements de fonctionnement des établissements peuvent prévoir la possibilité de refuser l'admission de personnes âgées dépendantes ou nécessitant une charge de soins importante. C'est le cas pour 73 % des établissements n'ayant pas signé de convention tripartite et pour 37 % des EHPAD. Pour ces derniers, une telle pratique peut se justifier par le souci de rester dans le cadre d'évolution du GMP fixé par leur convention tripartite. La proportion d'EHPAD prévoyant cette disposition dans leur règlement varie cependant selon les départements : elle est proche de 33 % en Charente-Maritime, 37 % dans les Deux-Sèvres, 40 % dans la Vienne et 41 % en Charente.

### Plus d'un quart des résidents sous protection juridique

Environ 6 400 personnes sont placées sous protection juridique des majeurs (sauvegarde, curatelle, tutelle, etc.), soit 26 % de l'ensemble des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées.

**Tableau 2** Taux d'occupation des établissements d'hébergement par personnes âgées (EHPAD et non EHPAD)

	Public	Privé à but non lucratif	Privé à but lucratif	Ensemble
Charente	99%	99%	93%	98%
Charente-Maritime	98%	96%	94%	96%
Deux-Sèvres	98%	99%	91%	97%
Vienne	99%	98%	89%	96%
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>98%</b>	<b>98%</b>	<b>92%</b>	<b>97%</b>
France entière	96%	100%	94%	97%

Champ : Poitou-Charentes – hors établissements et places installées en accueil de jour ou de nuit  
 Source : Enquête EHPA 2007, DREES, DRASS Poitou-Charentes

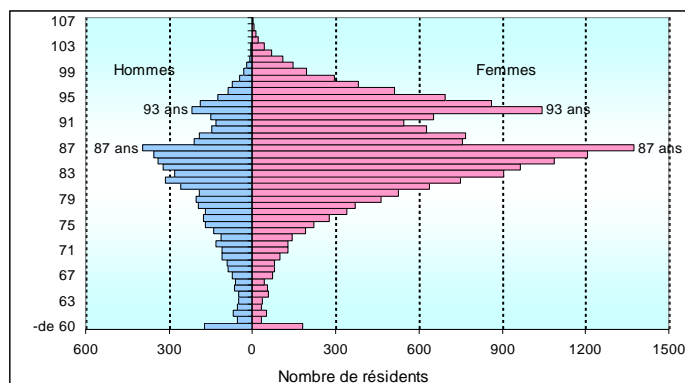
**Tableau 3** Gir Moyen Pondéré par établissement selon le statut et la catégorie

	EHPAD				Non EHPAD				Ensemble			
	Public	Privé à but non lucratif	Privé à but lucratif	Ensemble	Public	Privé à but non lucratif	Privé à but lucratif	Ensemble	Public	Privé à but non lucratif	Privé à but lucratif	Ensemble
Charente	643	622	719	653	352	751	606	510	572	636	662	611
Charente-Maritime	588	622	662	631	292	426	634	454	488	581	655	583
Deux-Sèvres	629	652	694	639	274	414	520	351	570	540	662	575
Vienne	642	609	634	630	301	135	-	291	450	559	634	512
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>625</b>	<b>623</b>	<b>667</b>	<b>638</b>	<b>302</b>	<b>424</b>	<b>615</b>	<b>402</b>	<b>521</b>	<b>580</b>	<b>654</b>	<b>571</b>

Champ : Poitou-Charentes - hors centres d'accueil de jour  
 Source : Enquête EHPA 2007, DREES, DRASS Poitou-Charentes

**Graphique 4**

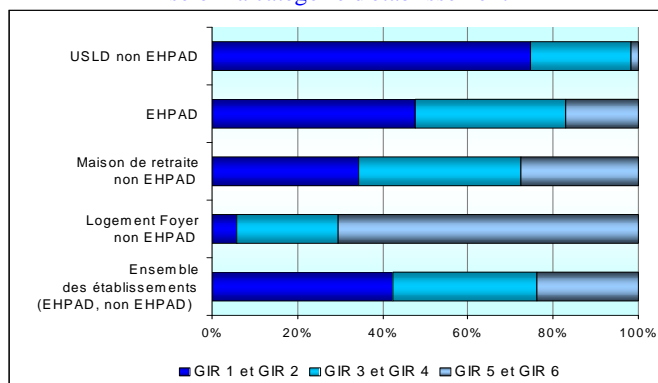
Pyramide des âges des résidents



Champ : Poitou-Charentes  
 Source : Enquête EHPA 2007, DREES/DRASS Poitou-Charentes

**Graphique 5**

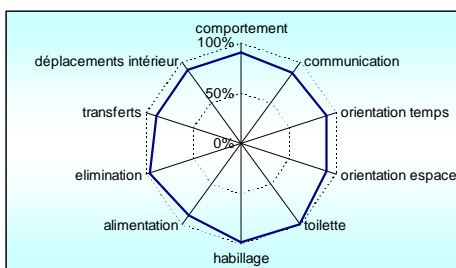
Répartition des personnes âgées par GIR selon la catégorie d'établissement



Champ : Poitou-Charentes  
 Source : Enquête EHPA 2007, DREES, DRASS Poitou-Charentes

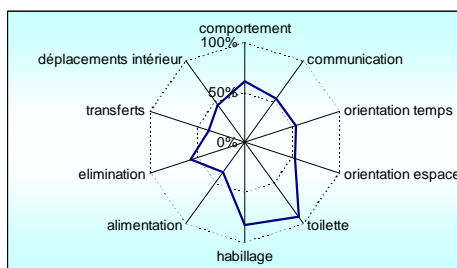
**Graphique 6**

Part des résidents ayant une perte d'autonomie totale ou partielle  
 GIR 1 et 2



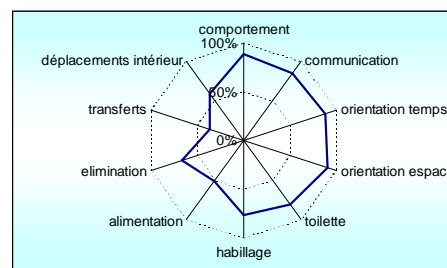
Champ : Poitou-Charentes  
 Source : Enquête EHPA 2007, DREES, DRASS Poitou-Charentes

GIR 3 et 4



**Graphique 7**

Part des résidents – Accueil de jour  
 Tous GIR confondus



Elles sont âgées en moyenne de 80 ans mais près de 30 % d'entre elles ont moins de 75 ans. Les résidents les plus jeunes sont plus souvent soumis au régime de protection juridique que les plus âgés ; trois quarts des résidents âgés de moins de 65 ans et 56 % de ceux âgés de 65 à 74 ans sont placés sous protection juridique, contre 27 % des 75 à 84 ans et 18 % des

85 ans ou plus. L'explication tient probablement aux trajectoires des personnes âgées de moins de 75 ans qui vivent en établissement, sachant qu'elles y entrent plus fréquemment à la suite d'un séjour en établissement psychiatrique ou pour adultes handicapés (16 % des moins de 75 ans contre 3 % tous âges confondus) et que 7 personnes âgées sur 10 venant de

ces établissements sont sous protection juridique. Logiquement, le placement sous un régime de protection juridique est également lié au degré de dépendance des résidents : la proportion de personnes sous protection juridique en GIR 5 ou 6 n'est que de 14 %, elle passe à 34 % pour les résidents en GIR 3 ou 4 et atteint 52 % en GIR 1 ou 2.

Pour 10 % des résidents en établissement placés sous un régime de protection juridique, la mesure est assurée par une association, pour 9 % par la famille, pour 4 % par un tuteur privé (professionnel ou bénévole hors famille). Pour les 3 % des cas restants, la mesure est assurée par un préposé de l'établissement ou d'un autre établissement, un CCAS, par exemple.

### En 2007, plus de sorties que d'entrées

En 2007, environ 6 400 personnes qui bénéficiaient d'une place en hébergement permanent ont quitté définitivement la structure qui les prenait en charge. Parallèlement, 5 300 personnes entraient pour la première fois dans l'établissement. Les sorties définitives représentent 26 % des effectifs présents, les premières entrées en hébergement permanent 22 %.

En moyenne, les personnes quittent définitivement leur structure d'hébergement à l'âge de 87 ans, après un séjour de 3 ans et 4 mois. Cependant, la moitié des séjours en hébergement permanent dure moins de 2 ans, (un quart moins d'un an). Inversement, un quart des séjours dépasse 4 ans.

Après un hébergement permanent, les principales sorties définitives sont causées par des décès (75 %). La majorité des personnes sont décédées dans l'établissement (72 %), les autres décès ont eu lieu à l'hôpital (28 %).

Par ailleurs, 16 % des personnes ont quitté l'établissement où elles étaient prises en charge pour gagner une autre structure pour personnes âgées. 7 % ont rejoint leur domicile, 2 % un établissement de santé.

### 15 300 personnes travaillent dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées

En Poitou-Charentes, 15 300 personnes sont employées par l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées, soit près de 13 300 équivalents temps plein (ETP) (tableaux 4 et 6).

Le personnel est très largement féminisé : la proportion des femmes représente 87 % de l'ensemble des effectifs, plus précisément 95 % des agents de service (hospitaliers ou non), 94 % du personnel éducatif, social et d'animation, 91 % du personnel paramédical ou soignant, 90 % du personnel d'encadrement. A l'inverse, elle ne représente que 32 % du personnel médical, majoritairement masculin.

Globalement, le personnel des établissements est relativement jeune : l'âge moyen est de 40 ans, près d'un tiers des personnes a moins de 35 ans, 10 % vont partir en retraite dans les années à venir. La moyenne d'âge varie de 38 ans pour le personnel éducatif, social et d'animation à 50 ans pour le personnel médical (tableau 4).

### Qualification : 6 directeurs sur 10

L'enquête EHPA permet de mesurer le degré de qualification pour certaines fonctions (direction, animation, fonctions médicales).

Selon les déclarations des établissements, la majorité des directeurs ou leur adjoint sont titulaires d'un CAFDES<sup>6</sup>, CAFERUIS<sup>7</sup>, DSTS<sup>8</sup>, d'un autre diplôme de niveau I ou II ou font partie du corps des DH<sup>9</sup>, DESS<sup>10</sup>, DESMS<sup>11</sup>). Néanmoins près de 4 directeurs sur 10 sont moins qualifiés : 15 % ont un diplôme de niveau III, 12 % de niveau IV ou V, 7 % n'ont aucun diplôme.

La grande majorité des médecins coordonnateurs (70 %) sont titulaires d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie, d'une capacité de gérontologie ou d'un diplôme d'université de médecin coordonnateur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 9 % sont en formation continue pour acquérir une capacité de gériatrie ou un diplôme équivalent. L'information n'est pas connue pour les 21 % restants.

Enfin parmi les personnes exerçant des fonctions d'animation, 6 personnes sur 10 sont titulaires d'un DEFA<sup>12</sup>, DUT<sup>13</sup> ou d'un BEATEP<sup>14</sup>. Les autres agents n'ont aucun diplôme ou brevet relatif à l'animation.

### Travail de nuit : 9 personnes sur 100

La grande majorité du personnel exerce ses fonctions le jour uniquement (87 %). Néanmoins, 9 % du personnel employé dans les établissements pour personnes âgées ne travaillent que la nuit, près de 4 % alternent entre jour et nuit. Le travail spécifiquement de nuit concerne 16 % des auxiliaires de vie sociale, 15 % des aides soignants, 11 % des agents de service (hospitaliers ou non), 9 % des aides médico-psychologiques, 5 % des infirmiers.

### Emploi stable : 8 salariés sur 10

Parmi les 15 300 personnes en fonction dans les établissements pour personnes âgées, 77 % occupent un emploi stable. Elles sont soit titulaires de la fonction publique, soit bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

La majorité du personnel des établissements est employée de la fonction publique : 55 % contre 45 % dans le privé. Au sein de la fonction publique, 79 % des employés sont titulaires ou stagiaires, 21 % sont non titulaires (sur emploi permanent ou non).

Les salariés du privé exercent leur activité dans le cadre de conventions collectives ou autres accords : 79 % d'entre eux sont employés sous contrat à durée indéterminée. Les 21 % restants sont sous contrat à durée déterminée ou disposent d'un contrat aidé.

Près de 90 % du personnel des EHPAD publics, maisons de retraites publiques non-EHPAD et des USLD relèvent de la fonction publique, 4 % exercent dans le cadre de conventions collectives, 6 % ont un contrat aidé. La quasi-totalité du personnel des établissements privés relève de conventions collectives, 1 % seulement de la fonction publique, 3 % de contrats aidés.

### Travail à temps partiel : 1 personne sur 3

Globalement, toutes catégories de personnel confondues, plus de 35 % du personnel des établissements pour personnes âgées travaillent à temps partiel. 12 % des agents ont une durée du travail inférieure ou égale à un mi-temps. Le personnel médical est presque toujours à temps partiel (94 %).

Dans les autres catégories, la part du personnel à temps partiel est de 44 % dans les "services généraux". Celle du "personnel de direction" et des "agents de service" (hospitaliers ou non) est de 37 % chacun, du personnel paramédical ou soignant de 29 %, du personnel d'encadrement et éducatif, social et d'animation de 26 % chacun.

### Hausse du nombre d'ETP : + 24 % en 4 ans

Fin 2007, 13 250 emplois en équivalent temps plein ont été dénombrés dans les établissements, soit 2 500 de plus qu'en 2003. Les emplois d'aides-soignants et d'infirmiers ont progressé de 23 % (respectivement + 600 et + 150 ETP). Le nombre d'agents de services a également augmenté : 22 %, soit + 700 ETP.

Le personnel paramédical ou soignant représente 34 % des ETP employés dans les établissements (23 % pour les aides-soignants et 8 % pour les infirmiers). Viennent ensuite les agents de service (31 % des ETP), le personnel des services généraux (15 %). Le personnel éducatif, social et d'animation représente 11 % des ETP, celui du personnel de direction (6 %). Enfin, le personnel d'encadrement (hors personnel de direction) et le personnel médical représentent chacun 1 % des effectifs (tableau 5).

<sup>6</sup> CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale)

<sup>7</sup> CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale)

<sup>8</sup> DSTS (diplôme supérieur en travail social)

<sup>9</sup> DH (Directeurs d'hôpital)

<sup>10</sup> DESS (Directeurs d'établissement sanitaire et social)

<sup>11</sup> DESMS (Directeurs d'établissement social et médico-social)

<sup>12</sup> DEFA (Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation)

<sup>13</sup> DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)

<sup>14</sup> BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse)

Tableau 4

## Age moyen du personnel en fonction dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées

Fonction principale exercée	EHPAD			ENSEMBLE (EHPAD, non EHPAD)		
	effectifs	Age moyen	Proportion de personnes ayant 55 ans et plus (en %)	effectifs	Age moyen	Proportion de personnes ayant 55 ans et plus (en %)
Personnel de direction	854	43	15	1 037	44	17
Personnel des services généraux	1 746	43	13	2 314	43	15
Personnel d'encadrement	180	46	15	196	46	16
Personnel éducatif, social, d'animation...	1 445	37	5	1 613	38	5
- dont aides-médico-psychologique	791	37	2	819	37	2
- dont auxiliaires de vie sociale	419	38	9	520	38	9
Personnel médical	273	50	39	293	50	39
Personnel paramédical ou soignant	4 684	40	7	5 113	40	7
- dont aides-soignants	3 002	39	5	3 283	39	5
- dont infirmiers	1 065	43	11	1 148	43	11
Agent de service hospitalier (public) ou agent de service (privé)	4 317	39	8	4 702	39	8
Non déclarés	9			9		
<b>TOTAL</b>	<b>13 508</b>	<b>41</b>	<b>9</b>	<b>15 277</b>	<b>40</b>	<b>10</b>

Champ : Poitou-Charentes

Source : DREES/DRASS Poitou-Charentes – enquête EHPA 2007

Tableau 5

## Répartition du personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées en ETP

(en %)

Fonction principale exercée	EHPAD				Établissements d'hébergement non EHPAD					Ensemble (EHPAD, non-EHPAD)	
	public	privé à but non lucratif	privé à but lucratif	Ensemble EHPAD	Logement Foyer	Maison de Retraite	USLD	Etab. d'accueil temporaire	Ensemble non-EHPAD	Poitou-Charentes	France entière
Personnel de direction	5	8	7	6	13	9	3	22	10	6	7
Personnel des services généraux	13	16	10	13	48	24	1	39	31	15	15
Personnel d'encadrement	1	1	2	1	0	1	1	1	1	1	1
Personnel éducatif, social, d'animation...	5	13	23	11	13	11	1	0	10	11	7
- dont aides-médico-psychologique	3	10	12	6	1	5	0	0	2	6	nc
- dont auxiliaires de vie sociale	1	2	10	3	9	6	0	0	6	4	nc
Personnel médical	1	1	1	1	0	0	2	1	0	1	1
Personnel paramédical	42	27	26	35	14	22	53	21	25	34	41
- dont aides-soignants	30	17	16	24	9	14	40	8	17	23	29
- dont infirmiers	9	6	7	8	2	2	12	1	4	8	9
Agent de service hospitalier (public) ou agent de service (privé)	33	35	30	33	10	32	39	17	23	31	28
Non déclarés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : Poitou-Charentes

Source : DREES/DRASS Poitou-Charentes – enquête EHPA 2007

C'est dans les USLD non EHPAD et les EHPAD publics que la part du personnel paramédical ou soignant est la plus élevée. Ce personnel représente 53 % des ETP en USLD non EHPAD et 41 % du personnel des EHPAD publics. Dans les EHPAD privés, la part du personnel éducatif, social et d'animation (aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale) est un peu plus élevée que celle du personnel paramédical ou soignant. Elle est comparable à celle observée dans les maisons de retraite non conventionnées.

Comparée à l'ensemble des établissements du territoire, la part du personnel

paramédical ou soignant est plus faible en Poitou-Charentes qu'en France (34 % des ETP contre 41 % en France). En revanche, celle des agents de service y est plus forte (31 % contre 28 % en France), de même que celle du personnel éducatif, social et d'animation (11 % contre 7 % en France).

## 51 ETP pour 100 places

Toutes fonctions confondues, le taux d'encadrement global dans l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées s'élève à 51 emplois en équivalent temps plein pour 100 places installées en Poitou-Charentes, soit 6,5 de

plus qu'en 2003 (tableau 7). Avec 57 ETP pour 100 places, il reste plus élevé dans les Deux-Sèvres et plus faible dans la Vienne (49), comme en 2003.

Le taux d'encadrement varie selon le GIR moyen pondéré (GMP) des établissements : de 19 ETP pour 100 places pour les établissements où le GMP est inférieur à 250 (correspondant au nombre de points attribués à un GIR 5) à 68 ETP pour 100 places pour les établissements dont le GMP dépasse 840 (correspondant au nombre de points attribués à un GIR 2).

Logiquement, c'est dans les unités de soins de longue durée non-EHPAD et les

EHPAD qui accueillent les résidents les plus dépendants, que le taux d'encadrement est le plus élevé (81 ETP pour 100 places dans les USLD non-EHPAD, 56 dans les EHPAD). Dans les EHPAD, le taux d'encadrement est plus élevé dans les établissements publics : 65 ETP pour 100 places contre 54 dans les établissements privés à but non lucratif et 49 dans les établissements privés à but lucratif.

Pour mieux prendre en compte le personnel directement en contact avec les résidents, on calcule un taux d'encadrement hors services généraux et personnel de direction. Ce taux d'encadrement s'élève à 42 ETP dans l'ensemble des établissements, 78 dans les USLD non-EHPAD, 46 dans les EHPAD. Il est plus élevé dans les EHPAD publics que les EHPAD privés (50 contre 41).

Le taux d'encadrement en personnel médical et paramédical atteint 45 ETP pour 100 places dans les USLD non-EHPAD, 20 en EHPAD. Dans cette dernière catégorie, il s'élève à 26 ETP dans les EHPAD publics, 15 dans les établissements privés à but non lucratif et 13 dans ceux à statut privé à but lucratif, bien que ces derniers accueillent davantage de personnes fortement dépendantes. Cette situation au 31 décembre 2007 a très probablement évolué depuis avec la montée en charge de la tarification Pathos<sup>15</sup> qui permet aux établissements d'obtenir des moyens supplémentaires pour recruter du personnel.

Le taux d'encadrement en personnel médical et paramédical est naturellement plus faible dans les établissements non conventionnés, là où les résidents sont plus autonomes. Ainsi on compte respectivement 9 ETP et 3 ETP pour 100 places dans les maisons de retraite et les logements-foyers non conventionnés. ■

Abdou Boina  
Sylvie Merlière

En collaboration avec Karl Fleurisson

<sup>15</sup> La réforme de la tarification, mise en place à partir de 1999, a instauré une tarification ternaire pour les EHPAD, c'est-à-dire trois sections de dépenses (le tarif hébergement, le tarif soins et le tarif dépendance). Initialement, le calcul de la dotation soins reposait seulement sur le degré de dépendance des résidents au regard de la grille AGGIR. A partir de 2007, un nouvel outil, la grille Pathos, a été introduit afin de prendre en compte le niveau de soins nécessaires pour assurer les traitements des états pathologiques des résidents. Ainsi, pour les établissements entrés dans la tarification Pathos, le calcul de la dotation soins ne dépend plus seulement du GMP, mais également du PMP (Pathos moyen pondéré) : on parle alors de GMPS (GMP pondéré soins).

Tableau 6

Estimation du nombre d'équivalent temps plein (ETP)

	EHPAD	Non-EHPAD	Ensemble (EHPAD, non-EHPAD)
Charente	2 381	367	2 748
Charente-Maritime	3 561	399	3 960
Deux-Sèvres	3 420	233	3 653
Vienne	2 406	486	2 892
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>11 768</b>	<b>1 485</b>	<b>13 253</b>

Champ : Poitou-Charentes

Source : DREES/DRASS Poitou-Charentes – enquête EHPA 2007

Tableau 7

Taux d'encadrement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (nombre d'emplois en ETP pour 100 places)

	EHPAD			Non-EHPAD			Ensemble (EHPAD, non-EHPAD)		
	Global	Hors administration et services généraux	Personnel médical et paramédical	Global	Hors administration et services généraux	Personnel médical et paramédical	Global	Hors administration et services généraux	Personnel médical et paramédical
Charente	54	43	20	34	31	8	50	41	18
Charente-Maritime	54	45	18	31	27	8	50	42	17
Deux-Sèvres	60	49	22	30	26	3	57	46	20
Vienne	55	44	21	31	28	11	49	40	18
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>56</b>	<b>46</b>	<b>20</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>51</b>	<b>42</b>	<b>18</b>
France entière	57	46	25	nc	nc	nc	50	39	21

Champ : Poitou-Charentes

Source : DREES/DRASS Poitou-Charentes – enquête EHPA 2007

L'enquête EHPA

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées est une enquête exhaustive, pilotée par la DREES (Direction de la Recherche des Études et Statistiques) et gérée par les DRASS. Le lancement de l'enquête est effectué à partir du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). L'enquête EHPA décrit la situation des établissements au 31 décembre 2007. Elle fournit des informations sur l'activité des établissements et sur l'aménagement des bâtiments. Elle présente les principales caractéristiques du personnel ainsi qu'une description de la clientèle hébergée et des sorties définitives de la structure. En Poitou-Charentes 435 structures dont 2 établissements d'accueil de jour ont été interrogées. Le taux de réponse est proche de 99 %. Des redressements statistiques ont été effectués pour tenir compte des 6 établissements qui n'ont pas répondu à l'enquête en se calant sur le fichier FINESS (catégorie d'établissement, département, capacité installée).

Pour en savoir plus

"L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007", Etudes et résultats, n° 689, mai 2009.  
"Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2007", Etudes et résultats, n° 699, août 2009.

Remerciements à :

- l'ensemble des établissements qui ont participé à l'enquête EHPA 2007 ;
- Michelle Rouault du service statistique de la Drass pour la collecte et Abdou Boina, stagiaire, pour une première analyse des résultats ;
- Anne Delafosse et Karl Fleurisson du pôle actions sociales et médico-sociales de la Drass pour leurs remarques et suggestions.

Pour toutes informations :

D.R.A.S.S. Poitou-Charentes  
Service Statistique

Avenue de Northampton - B. P. 559 - 86020 POITIERS CEDEX  
Tél. : 05.49.42.30.67

Email : dr86-statistiques@sante.gouv.fr

Ce document est téléchargeable sur :

[https://poitou-charentes.sante.gouv.fr/accueil/admin\\_sante/adm\\_donnees\\_public.html](https://poitou-charentes.sante.gouv.fr/accueil/admin_sante/adm_donnees_public.html)

Directeur de publication : Patrice BEAL

Maquettiste : Aline Proux

Imprimeur : RBS86

Dépôt légal 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 - N° ISSN : 2100-2444